

Recensement de la population 2024

L'enquête annuelle de recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 24 février 2024.



Comme chaque année, l'INSEE confie à la ville le recensement de 8% de sa population totale, soit environ 900 foyers.

Reconnaître un agent recenseur

Si votre foyer est concerné, un agent recenseur, recruté par la mairie et muni de sa carte officielle, se présentera à votre domicile. Vous aurez alors le choix de remplir un questionnaire papier ou de répondre en ligne à l'aide d'une notice explicative.

Le recensement par Internet, c'est plus pratique !

Cette solution présente des avantages pour tous et notamment pour les personnes recensées.

- Gain de temps (pas de second passage de l'agent recenseur)
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter
- Accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée
- Moins de papiers, plus économe...

Des chiffres pour construire demain

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui

profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Chiffre(s)
22 114

C'est le nombre d'habitants à Montmorency au 1er janvier 2024.

Contact

Service des Affaires générales-État civil

1bis, avenue Foch

Tél. : 01 39 34 98 00 (choix 1) ou 01 39 34 95 39

Fax : 01 39 34 98 68

Mail : etat-civil@ville-montmorency.fr

Liens utiles

[Recensez-vous en ligne](#)